

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 2 (1929)

**Heft:** 4

**Artikel:** Maisons d'essai à Zurich, Wasserwerkstrasse

**Autor:** Haefeli, Max Ernst

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-118950>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 26.04.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

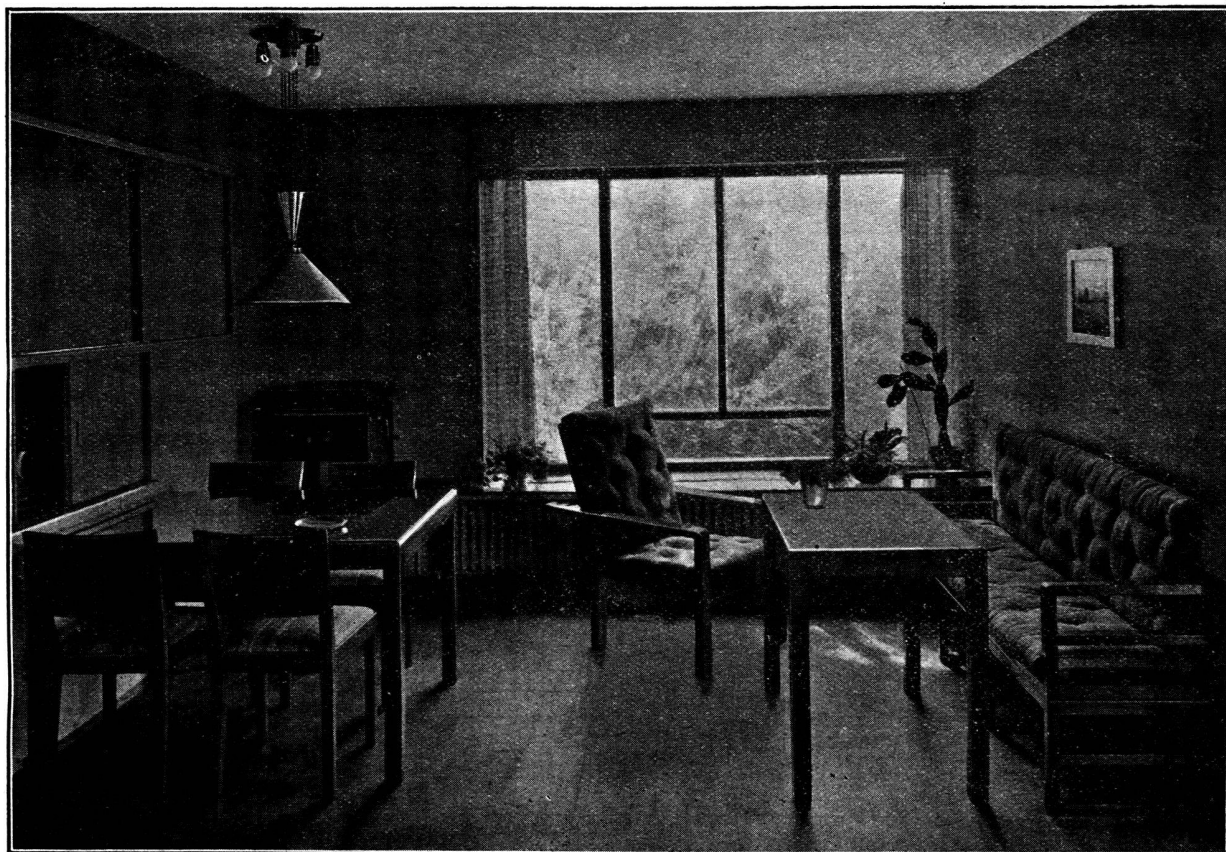
# L'HABITATION

Organe de l'Union suisse pour l'amélioration du logement

Paraît tous les mois  
Abonnement 6 frs.  
Etranger 8.50 frs.

Edition : NEULAND VERLAG S. A., Bäckerstrasse, 38, Zürich.  
Rédaction : A. HÖCHÉL, 8, rue H.-B. de Saussure, Genève.  
Administration : Impr. Nationale, 10, rue A.-Vincent, Genève.

Avril 1929  
2<sup>e</sup> année **N° 4**



**Chambre commune** (R. Hæchler, arch., Lenzbourg).

## Maisons d'essai

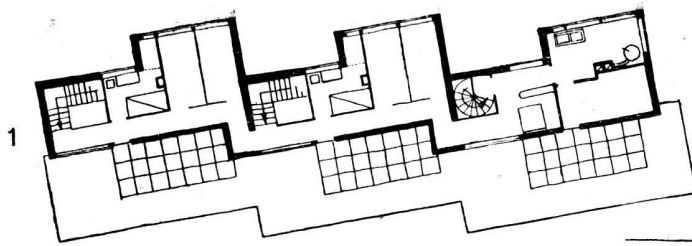
à Zurich, Wasserwerkstrasse.

(Max Ernst Haefeli, architecte).

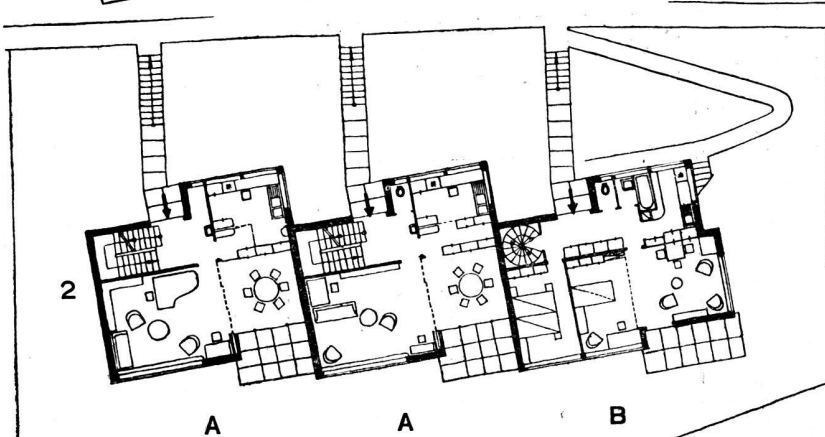
Une certaine hésitation est permise lorsqu'il faut dénommer le genre d'entreprise décrit ci-après. Les uns diront maisons modèles ou maisons-types tandis que d'autres, et nous sommes de ceux-là, appuieront sur le côté expérimental de ce genre de construction. Il est en effet, fort difficile, si ce n'est présomptueux de prétendre qu'une maison si parfaite qu'elle paraisse au premier abord, soit un exemple définitif alors qu'elle ne représente probablement qu'une étape fugitive dans le développement de la construction moderne.

Lorsqu'il y a un demi-siècle, la machine fit son apparition, elle modifia de fond en comble les méthodes de production.

Si une grande partie de nos industries se sont accommodées du machinisme et y ont trouvé même la source d'une expansion inouïe, il en est d'autres, telle l'industrie du bâtiment qui n'a pas réussi à s'adapter rapidement à cette évolution. Elle s'y conforme seulement depuis quelques années et beaucoup de nos concitoyens ont peine à réaliser que le type d'habitation dans lequel nous logeons est en pleine transformation et que d'année en année nous nous rapprochons davantage d'un logement moderne, conforme non seulement aux méthodes scientifiques de l'hygiène, ce qui va sans dire, mais aussi à celles de la production industrielle. Il s'agit là d'un simple phénomène de réajustement.



**Combles**

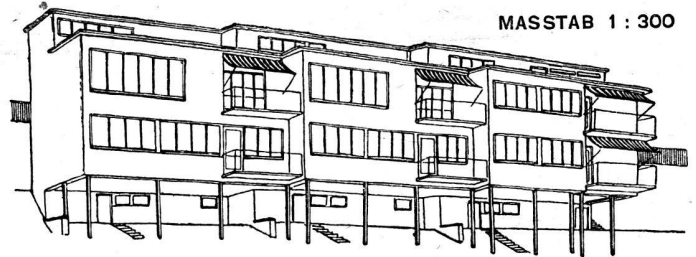


**Premier étage**  
(avec entrée)



**Rez-de-chaussée**

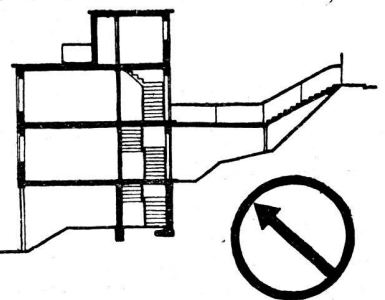
**Façade**



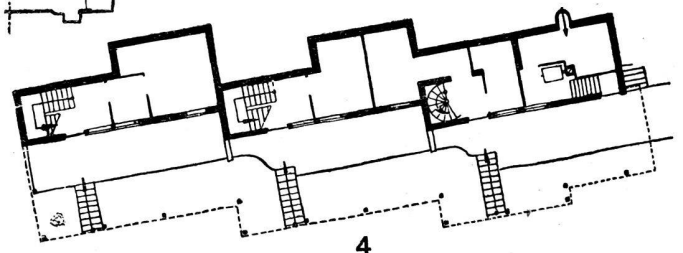
MASSTAB 1 : 300

**Coupe**

- 1 DACHGESCHOSS
- 2 OBERGESCHOSS
- 3 ERDGESCHOSS
- 4 KELLER
- A FÜNFZIMMERWOHNUNG
- B DREIZIMMERWOHNUNG

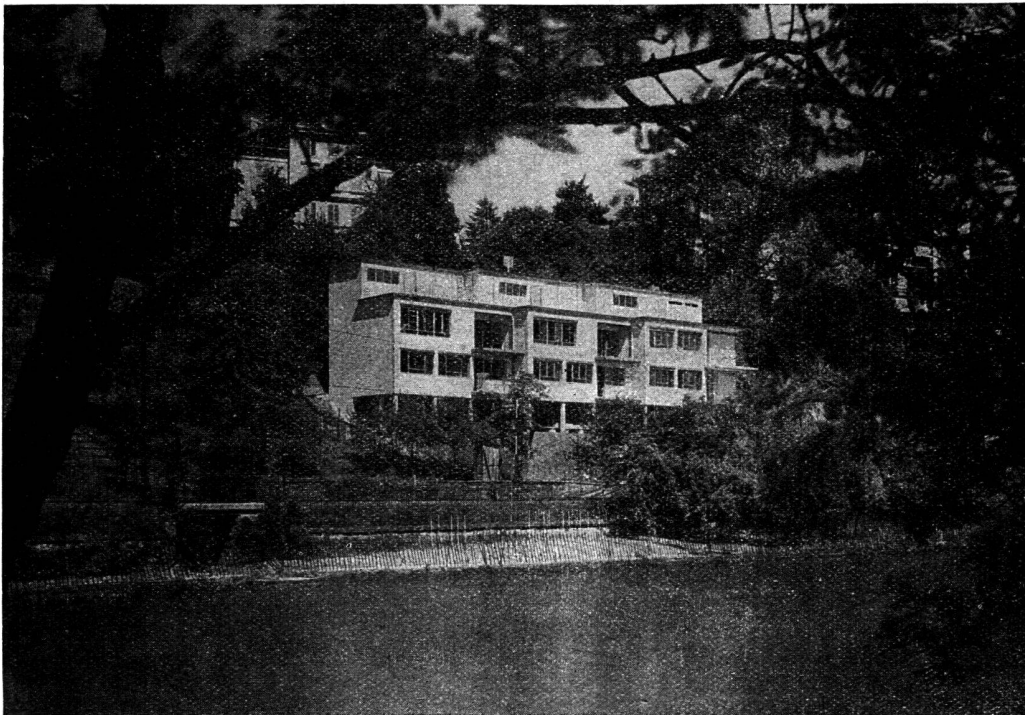


**Caves**



4

Plans et photos obligeamment mis à disposition par la Direction du Musée des Arts et Métiers de Zurich.



**Vue prise  
de la  
Limmat**



**Une  
chambre  
commune**

Il ne faudrait toutefois pas s'imaginer que des transformations qui touchent à un domaine aussi important se fassent sans tâtonnements, ni sans de multiples expériences; le succès de ces dernières est souvent compromis par les lacunes considérables qui existent encore partout dans la connaissance imparfaite que nous avons des matériaux de construction et des phénomènes physiques ou chimiques qui s'y rattachent.

D'autres part les risques inhérents à ces expériences peuvent avoir des conséquences fort désagréables pour le constructeur aussi bien que pour le propriétaire, si bien qu'il existe une certaine résistance passive contre les innovations, résistance qui ne s'effrite qu'au fur et à mesure de réalisations concluantes obtenues par les pionniers de l'idée nouvelle.

L'attitude de l'Etat en tant que directeur de

l'enseignement technique supérieur et possesseur de laboratoires d'essais a été jusqu'ici très indifférente à ces questions qui touchent pourtant d'aussi près l'économie nationale que l'hygiène publique. Les subventions accordées aux constructeurs par la plupart des Etats dans lesquels règnent une crise du logement n'ont pas été précédées par les études et les essais nécessaires pour faire rendre aux capitaux publics ainsi engagés un résultat optimal au point de vue de la qualité des logements à édifier. Le seul exemple qui mérite d'être signalé est celui de la Reichsforschungs-Gesellschaft, fondation dotée par l'Etat allemand d'une somme de 10 millions destinée uniquement à des recherches dans le domaine de l'habitation. Ceux qui connaissent les publications de cette Société ne peuvent cacher leur admiration pour le travail fécond entrepris et déjà fait dans le temps relativement court de son existence.

Quelques villes ont cependant compris que leur tâche devait également s'orienter vers ces questions et nous rappelons à ce propos le grand effort entrepris en 1927 par la ville de Stuttgart qui fit construire un certain nombre de maisons par des architectes allemands et étrangers de tendance nettement moderne. Il convenait de remémorer ce fait qui est à l'origine de la modeste manifestation zurichoise que nous présentons à nos lecteurs.

En 1927, la ville de Zurich examina la possibilité de favoriser un essai de constructions modernes qui devaient être présentées en même temps qu'une exposition d'intérieurs organisée dans les locaux du Musée des Arts et Métiers. Une Société Coopérative se déclara prête à assurer l'entreprise moyennant l'aide financière accordée à cette époque par la Ville aux sociétés analogues dont les statuts permettaient de reconnaître le caractère d'utilité publique. Cette prestation consistait en l'octroi de la seconde hypothèque. En outre la ville prenait à sa charge les frais du concours ouvert entre dix jeunes architectes en vue d'obtenir les bases du projet.

Le résultat de ce concours, jugé le 6 septembre 1927, donna les résultats suivants :

- I rang fr. 500.— H. Hofmann, architecte
- II rang 300.— M. Häfeli, architecte
- III rang 200.— W. Kienzle, architecte

Chaque participant primé ou non recevait encore une indemnité de fr. 300.—.

Pour des raisons d'ordre financier le second projet fut recommandé par le Jury pour l'exécution.

Le groupe de maisons exécutées est situé à la Wasserwerkstrasse entre cette rue et la voie du chemin de fer qui longe la Limmat. Le terrain est en forte pente et la solution adoptée doit de ce fait être considérée comme un cas particulier imposé par une topographie spéciale.

Des trois maisons constituant le groupe, les types A (voir plan) sont des habitations familiales de 5 chambres, cuisine et chambre de bonne, tandis que le type B est divisé en deux logements de 3 chambres et cuisines étagés l'un et l'autre.

En sous sol, le chauffage central et aux combles la buanderie sont des services communs.

Les décrochements de façades à l'endroit des terrasses et balcons évitent d'avoir vue sur le voisin tout en dégageant le coup d'œil vers les rives de la Limmat.

On remarquera que les sous sol sont hors du sol à la manière préconisée par l'architecte Le Corbusier, et que l'étage des chambres à coucher se trouve placé en dessous de celui des chambres habitées de jour. Cette dernière disposition se justifie par le fait que l'entrée est de plein pied avec l'étage principal et qu'il fallait éviter d'avoir l'impression de « descendre » dans cet étage.

Entre nombre de détails intéressants nous avons remarqué les parois mobiles entre salle commune et salle à manger, les fenêtres en aluminium, les portes complètement unies en bois combiné, etc. Le gros œuvre est constitué par une carcasse en béton armé avec remplissage en briques spéciales, selon le principe consistant à faire travailler chaque matériau d'après ses qualités respectives. Enfin nous ne pouvons nous empêcher d'exprimer le plaisir que nous a procuré l'aspect de ce groupe de construction dont les lignes simples et heureuses sont encore mises en valeur par une situation intéressante.

C'est un type de construction qui conviendrait aux plus belles rives de notre Léman.

Avant d'être ouverts au public les appartements furent meublés de meubles modernes standardisés à l'exception d'une maison entièrement garnie de mobilier ancien, de bonne époque, prouvant aux visiteurs que cette dernière possibilité était au besoin admissible dans une maison moderne.

Le nombre des visiteurs à cette exposition purement locale fut de 34,548. III.

## Pour des logements économiques à Genève.

### Texte des projets en présence soumis à la votation populaire

le 12 mai 1929 (le contre-projet a été accepté).

#### I. Projet de loi (émanant de l'initiative populaire).

Les citoyens signataires de l'initiative en vertu de l'article 2, alinéa 1, de la loi constitutionnelle du 17 juin 1905, sur le droit d'initiative, proposent au Grand Conseil le projet de loi qui suit:

#### LOI PORTANT CREATION D'UN SERVICE CANTONAL DE CONSTRUCTION DE LOGEMENTS

*Article premier.* — Il est créé un Service cantonal de construction de logements dont le but est de faire construire sur le territoire du canton de Genève et au moyen de capitaux mis à sa disposition par la Caisse d'Etat, des logements salubres permettant de loger des familles nombreuses ou aux